



Récupération des pénalités de retard

Par **pledys**, le **26/10/2009** à **20:50**

Bonjour, sur un chantier de rénovation, un artisan a réalisé des travaux avec des malfaçons (peinture murs et sols). Pour les murs, nous avons annulé avec son accord le reste à payer (10%) et finalisé les peintures nous même. Il devait réintervenir pour finir le sol il y a déjà plusieurs mois. Il ne réceptionne pas ses recommandés et ne répond plus à nos appels / messages téléphoniques. Il est également absent de son domicile quand nous passons.

Après 1 recommandé le sommant de réintervenir, 1 recommandé lui signifiant la rupture de notre contrat et lui réclamant les pénalités de retard (5% du contrat, environ 1000 €) avec copie courrier simple, que peut-on faire de plus sans engager de grosses dépenses ?

Merci d'avance de vos retours.

Cordialement,

Pauline